

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN
COMTÉ DE MONTMORENCY**

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 5 FÉVRIER 2018

À la séance ordinaire du Conseil municipal de L'Ange-Gardien, tenue à la salle de la Mairie, lundi le 5 février 2018 étaient présents : Mesdames Chantale Gagnon, Diane Giguère, Messieurs Roger Roy, Simon Marcoux, Félix Laberge et Michel Laberge sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Lefrançois.

1. Mot de bienvenue par Monsieur le Maire

La séance est ouverte par quelques mots de bienvenue à l'assistance par Monsieur le maire.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La secrétaire-trésorière fait la lecture de l'ordre du jour proposé.

18-02-9261

IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que l'ordre du jour présenté soit accepté et que l'item divers demeure ouvert jusqu'à la fin de la session, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 8 janvier 2018

18-02-9262

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le procès-verbal du 8 janvier 2018 soit accepté par le conseil municipal, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

4. Rapport de dépenses autorisées par la directrice générale et acceptation des comptes à payer

18-02-9263

IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil municipal accepte le rapport de dépenses autorisées par la directrice générale durant le mois, en vertu de la réglementation sur la délégation de pouvoir # 06-547 et le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire # 07-562, et totalisant 55 485.59\$, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la secrétaire-trésorière.

18-02-9264

IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil autorise le paiement des comptes à payer totalisant 769 394.71\$ et que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

5. Première période de questions

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

6. Correspondances

Demande de soutien financier – projet éducatif de l'École du Petit-Prince

18-02-9265

IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que le conseil municipal de l'Ange-Gardien autorise le versement d'une aide financière de 200\$ pour le projet éducatif de l'École du Petit-Prince – voir un jardin éducatif communautaire, tel que présenté le 22 janvier 2018, APPUYÉE PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Demande d'aide financière du Club Optimiste Côte-de-Beaupré

18-02-9266

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil municipal de l'Ange-Gardien autorise le versement d'une aide financière de 250 \$ au Club Optimiste Côte-de-Beaupré, à l'occasion de leur souper bénéfique annuel qui a eu lieu le 3 mars 2018, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

18-02-9267

Demande de commandite de l'Ensemble vocal Arc-en-Sons

IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil municipal de l'Ange-Gardien autorise le versement d'une commandite de l'Ensemble vocal Arc-en-Sons de 50 \$, à l'occasion de leur spectacle annuel qui aura lieu le 4, 5 et 6 mai 2018, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

7. Principaux points discutés à la table de la M.R.C.

Monsieur le maire fait part de certains dossiers discutés à la table de la M.R.C. de la Côte-de-Beaupré lors de la dernière assemblée de conseil.

- Pas de réunion ;

8. Rapport du comité de loisirs, comité consultatif d'urbanisme, Régie d'assainissement des eaux

Loisirs (Michel Laberge)

- Explication des détails des activités de la fête de l'hiver qui aura lieu samedi le 10 février prochain ;
- La semaine de relâche aura lieu du 5 au 9 mars 2018 à l'École Le Petit Prince ;
- Le 14 mars 2018 aura lieu l'assemblée générale de L'œuvre des Loisirs ;

Autorisation de dépenses pour la fête de l'hiver

18-02-9268

IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que le conseil municipal de l'Ange-Gardien autorise une dépense de 4000\$ pour l'organisation et la réalisation de la Fête de l'hiver qui a eu lieu le 10 février 2018, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Programme d'accompagnement pour la semaine de relâche

18-02-9269

IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que le conseil municipal de l'Ange-Gardien autorise une dépense d'environ 500\$, à la Municipalité de Boischatel, pour le programme d'accompagnement des personnes handicapées pour la semaine de relâche 2018, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Comité consultatif d'urbanisme

Dépôt du rapport de la réunion du CCU du 18 janvier 2018

Le CCU recommande d'accepter les demandes suivantes :

Au PIIA :

1. Pour la demande de démolition de la résidence au 116 chemin du Lac-la-Retenu Nord.
2. Pour la demande d'installation d'une enseigne utilitaire sur le bâtiment commercial au 6120, boulevard Sainte-Anne.
3. Pour la demande de démolition de la résidence patrimoniale au 6693, avenue Royale à la condition suivante :
 - La future construction devra impérativement respecter l'ensemble des caractéristiques architecturales des bâtiments d'intérêt patrimonial avoisinants par le biais d'une architecture compatible et d'une volumétrie respectant la densité et l'échelle des bâtiments du voisinage.

Le motif de cette décision s'appuie sur la vétusté avancée du bâtiment patrimonial et sur l'avis d'un inspecteur en bâtiment qui atteste que le bâtiment est en très mauvais état. Si rien n'est fait, il pourrait en résulter une situation dangereuse.

À la dérogation mineure :

Pour le 6120, boulevard Sainte-Anne, pour autoriser l'installation d'une enseigne utilitaire sur le bâtiment commercial avec une superficie supérieure à celle prescrite par le règlement de zonage.

Le motif de cette décision s'appuie sur la volonté d'homogénéiser la superficie de la future enseigne à celle déjà existante et sur le fait qu'elle ne crée aucun préjudice aux lots voisins.

Varia :

Le CCU demande au conseil municipal de modifier les numéros civiques des résidences du chemin du Lac-la-Retenue Nord pour les intégrer à la rue de la Vallée.

Régie d'assainissement des eaux (Roger Roy)

- Paiement final pour la retenue pour les postes PPB1 et PPB2 – un montant a été retenu sur montant dû ;

9. Demandes de permis en vertu du règlement #14-637 portant sur le PIIA Marie-Josée Demers

18-02-9270

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la démolition de la résidence au 116, chemin du Lac-la-Retenue Nord;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 18 janvier 2018;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Marie-Josée Demers, soit la démolition de la résidence du 116, chemin du Lac-la-Retenue Nord, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

9252-0790 Québec inc.

18-02-9271

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour l'installation d'une enseigne utilitaire sur le bâtiment commercial au 6120, boulevard Sainte-Anne;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 18 janvier 2018;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de 9252-0790 Québec inc, soit l'installation d'une enseigne utilitaire de 6,05m x 0.61m sur le bâtiment commercial au 6120, boulevard Sainte-Anne, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis et de l'obtention d'une dérogation mineure, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Caisse Desjardins du Vieux Moulin

18-02-9272

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la démolition de la résidence au 6693, avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 18 janvier 2018;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Jean-François Mathieu, requérant pour la Caisse Desjardins du Vieux Moulin, soit la démolition de la résidence au 6693, avenue Royale, au respect des recommandations du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, et à la condition suivante :

- La future construction devra impérativement respecter l'ensemble des caractéristiques architecturales des bâtiments d'intérêt patrimonial avoisinants par le biais d'une architecture compatible et d'une volumétrie respectant la densité et l'échelle des bâtiments du voisinage;

APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

10. Dérogation mineure

6120, boulevard Sainte-Anne

CONSIDÉRANT QUE 9252-0790 Québec Inc. a formulé une demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures;

- 18-02-9273
CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à autoriser l'installation d'une enseigne utilitaire de 6,05m x 0.61m sur le bâtiment commercial avec une superficie supérieure à celle prescrite par le règlement de zonage;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme le 18 janvier 2018;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de dérogation mineure demandée en faveur de la propriété sise au 6120, boulevard Sainte-Anne visant à autoriser l'installation d'une enseigne utilitaire avec une superficie de 3.7m² au lieu de 0.75m² tel que prescrit par le règlement de zonage, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.
- 18-02-9274
11. Désignation d'un maire suppléant pour les trois prochains mois
IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que Monsieur Simon Marcoux, conseiller, soit désigné pour agir à titre de maire suppléant au sein du conseil municipal pour les trois prochains mois, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.
- 18-02-9275
12. Octroi de contrat pour le bâtiment des loisirs
ATTENDU que le conseil désire effectuer une demande de subvention pour l'aménagement et le bâtiment des loisirs au MELS ;
ATTENDU l'offre de services professionnels de la firme DG3A du 22 janvier 2018, pour la réalisation des plans préliminaires pour la demande de subvention révisée ;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil accepte la soumission de la firme DG3A pour un coût de 23 500\$, tel que convenu dans l'offre de service, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.
- 13. Avis de motion et présentation du projet de règlement portant sur le code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux**
Un avis de motion est donné par Félix Laberge, conseiller, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement portant sur le code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux.
Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.
L'adoption aura lieu le 5 mars 2018 à 20h.
- 14. Avis de motion et présentation du projet de règlement portant sur la circulation, le stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière dans la municipalité et applicable par la Sûreté du Québec**
Un avis de motion est donné par Roger Roy, conseiller, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement portant sur la circulation, le stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière dans la municipalité et applicable par la Sûreté du Québec.
Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.
L'adoption aura lieu le 5 mars 2018 à 20h.
- 18-02-9276
15. Dépôt d'un projet dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives Phase IV
IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,
QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien autorise la présentation du projet d'un nouveau centre sportif et récréatif avec ses éléments connexes au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV;
QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de L'Ange-Gardien à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continus de ce dernier;
QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien désigne M Thibert Lescot, directeur de l'urbanisme comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.
- 18-02-9277
16. Acceptation provisoire des infrastructures sur la rue Dameg
IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte de façon provisoire les travaux municipaux du développement de Deltec

Construction inc., représenté par M Nick Tremblay, soit sur la rue Tricentenaire et le prolongement de la rue Dameg, conditionnel à l'obtention de tous les documents nécessaires tels que spécifiés au protocole signé entre les parties, ainsi que la recommandation de l'ingénieur au dossier, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

17. Amendement à la résolution #17-12-9228 concernant l'appel d'offres pour le service de vidange des systèmes de traitement des eaux usées des résidences isolées

18-02-9278

IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que la Municipalité de l'Ange-Gardien effectue un amendement à la résolution # 17-12-9228 concernant l'appel d'offres pour le service de vidange des systèmes de traitement des eaux usées des résidences isolées, soit de l'effectuer par appel d'offres publiques, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

18. Demande de certificat d'autorisation auprès du Ministère de l'Environnement / Redressement et désensablement d'un cours d'eau pour le prolongement de la rue Mgr Leclerc

ATTENDU qu'il est nécessaire pour le développement de la municipalité de redresser une partie du cours d'eau situé sur les lots 4439335, 4639361, 4639362, 4639363, 4639364, 4639365 et 4639397;

ATTENDU que les espaces disponibles pour le développement de la municipalité sont très limités;

ATTENDU qu'il est nécessaire de procéder au désensablement du cours d'eau situé sur les lots 4439335, 4639361, 4639362, 4639363, 4639364, 4639365 et 4639397 afin d'assurer un écoulement des eaux adéquat.

ATTENDU qu'il est nécessaire d'obtenir un certificat d'autorisation du Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques;

18-02-9279

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, d'autoriser Madame Lise Drouin, directrice générale et secrétaire-trésorière, à effectuer les démarches nécessaires auprès du MDDELCC ainsi qu'à déposer une demande de certificat d'autorisation au MDDELCC au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

19. Deuxième période de questions

20. Divers

1 Démission surveillant au centre des loisirs

18-02-9280

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil accepte la démission de Monsieur Nicolas Pilote, comme surveillant au centre des loisirs, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

2 Congrès de l'Association des Directeurs Municipaux 2018

18-02-9281

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil autorise la directrice générale à assister au congrès de l'ADMQ qui aura lieu le 13, 14 et 15 juin 2018, à Québec, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

3 Renouvellement de l'adhésion au Programme d'économie d'eau potable

18-02-9282

IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que la Municipalité de l'Ange-Gardien renouvelle le contrat d'adhésion 2018 au Réseau Environnement et l'adhésion au Programme d'économie d'eau potable, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

4 Autorisation de dépenses

18-02-9283

IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,
QUE la Municipalité de l'Ange-Gardien autorise une dépense de :

- 6000\$ taxes incluses pour l'achat et l'installation d'une enseigne au bureau municipal, par la compagnie Posimage ;
- 1600\$ plus taxes pour service d'intégration de documents et de données par le Groupe Azimut inc. pour la géomatique ;
- 1585\$ plus taxes pour l'installation de 11 luminaires par Hydro-Québec ;

21. Levée ou ajournement de la séance

Monsieur le maire demande une résolution pour lever la séance.

18-02-9284

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que la présente séance soit levée, il est 20h30, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

« Je, Pierre Lefrançois, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*. »

Pierre Lefrançois, Maire

Lise Drouin, Secrétaire-trésorière/Directrice Générale